



Mars 2026

NÉGOCIATION QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL #2 : AVEC LA CFDT, DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LES SALARIÉS DU GROUPE EN FRANCE

La négociation sur la Qualité de vie et les Conditions de Travail (QVCT) est en cours.

Des progrès significatifs grâce à la négociation

Le travail de négociation mené ces dernières semaines a abouti à plusieurs dispositions opérationnelles innovantes.

- Une évaluation des risques professionnels s'appuyant davantage sur la réalité du travail au quotidien : échanges avec les salariés, observation des situations de travail, et prise en compte des difficultés concrètes rencontrées dans l'activité.
- Une régulation de la charge de travail au moyen d'une amélioration du dispositif opérationnel de prévention et du dialogue dans les équipes, ainsi que de la prise en compte spécifique de la charge de travail dans les projets de réorganisation.

Protéger les salariés face aux réorganisations

- Le projet d'accord réaffirme la nécessaire analyse des impacts humains liés aux réorganisations, afin d'anticiper leurs effets sur les conditions de travail et d'adapter les dispositifs d'accompagnement des salariés concernés.

- De nouveaux risques sont aussi mieux pris en compte, notamment la gestion des crises climatiques, avec des mesures de prévention et d'organisation du travail pour protéger les salariés.

- Le projet d'accord introduit un volet spécifique relatif au risque suicidaire, avec des actions de prévention, des dispositifs d'écoute et de soutien psychologique et un accompagnement des équipes après un événement grave. La reconnaissance explicite de ce risque constitue pour la CFDT un progrès important.

- La prévention de la désinsertion professionnelle est renforcée. Il est notamment prévu un repérage précoce des situations fragilisées, un accompagnement des salariés confrontés à des difficultés de santé ou d'adaptation au travail, et la mise en avant des rendez-vous de liaison.

Des sujets restent à sécuriser

Plusieurs autres sujets sont encore à traiter, tels que la prise en compte des impacts de l'intelligence artificielle sur les conditions de travail, un enjeu majeur pour l'avenir des métiers.

Cette négociation commence à porter ses fruits avec des acquis tangibles pour les salariés.

Pour la CFDT, il est donc essentiel de mener à son terme cette négociation, afin de mieux protéger la qualité de vie, la santé et les conditions de travail des salariés du Groupe en France.